

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/10/156

Objet : 156 - VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie – DC4 AER

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'acte de sous-traitance fourni par l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL,

Décide

- De donner son accord à la signature de la déclaration de sous-traitance du marché n° VN24008 Travaux d'aménagement de la "Rue de la Cour de Coulonces et de la rue des Corvées" à Coulonces, commune déléguée de Vire Normandie avec l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS SARL, domiciliée au 1 Route de la Vallée de l'Odon, Tournay-sur-Odon, 14310 Val d'Arry.

La déclaration de sous traitance est concédée à l'entreprise AER domiciliée 3 rue du 2 février 1965 – 62210 AVION.
La nature des prestations sous-traitées consiste au coulage de bordures T2 pour un montant de 17 038.00 euros.

Fait à Vire Normandie, le 18 Octobre 2024.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241021-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024
Publication : 22/10/2024

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

